Ondes URBAINES

VILLES de FRANCE
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

Mercredi 04 Juin 2008 - n°421

Economie - « Dès l'été 2008, l'aménagement du Territoire sera un axe majeur de la politique de l'Etat »
Economie - Lancement du site Internet de la MEPLF - www.pouvoirs-locaux-francais.eu
Europe - Présidence française de l'UE - La Maison européenne des pouvoirs locaux affiche ses priorités
Social - Fonction publique - Les « accords de Bercy » sur le dialogue social
Economie - Financement des universités - Valérie Pécresse s'intéresse aux villes moyennes
Economie - Population - Prévisions de hausse jusqu'en 2050
Economie - Le CSFPT - Avis sur le Rapport Silicani
Economie - Agenda

ECONOMIE

« Dès l'été 2008, l'aménagement du Territoire sera un axe majeur de la politique de l'Etat »

Au cours de l'audience accordée lundi 2 juin 2008, à Bruno Bourg-Broc, maire de Châlons-en-Champagne, Président de la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) et Christian Pierret, maire de Saint-Dié des Vosges, ancien ministre, président délégué de la FMVM, Nicolas Sarkozy s'est engagé à associer les villes moyennes à la concertation dans le cadre des nombreuses réformes en cours.

Reconnaissant la place des villes moyennes dans l'aménagement du territoire, le Chef de l'Etat a déclaré qu'une vision globale et transversale était nécessaire à la mise en œuvre des réformes menées pour moderniser la France et dynamiser l'économie. « Des compensations seront proposées par les préfets, qui recevront des instructions pour négocier avec les élus dont les communes sont pénalisées par les réformes » a-t-il ajouté.

Revenant sur la réforme de la fiscalité locale, le Président de la République a précisé que la révision des bases locatives interviendrait à chaque changement d'occupant et qu'il restait à « imaginer » la réforme de la taxe professionnelle en maintenant un lien entre l'entreprise et la commune. Il a annoncé qu'il n'y aurait pas de baisse des ressources des collectivités locales,
A une question sur l'avenir des emplois aidés, Nicolas Sarkozy a reconnu le rôle important de ceux–ci dans la vie locale et a déclaré vouloir les pérenniser.

Le Président de la République rencontrera une nouvelle fois les maires des villes moyennes à l'automne.

ECONOMIE

Lancement du site Internet de la MEPLF - www.pouvoirs-locaux-francais.eu

Les présidents Jacques Pélissard (AMF), Claudy Lebreton (ADF), Michel Destot (AMGVF), Bruno Bourg-Broc (FMVM) et Martin Malvy (APVF) ont lancé officiellement le site Internet de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF) au cours d'une conférence de presse qui s'est déroulée hier dans les locaux de la Représentation de la Commission européenne en France.
Soucieux de promouvoir les intérêts des collectivités françaises au niveau européen, les cinq présidents de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF) ont souhaité se doter d'un site Internet afin de répondre plus concrètement aux besoins des élus locaux, et aussi assurer une meilleure visibilté à leur action européenne commune. Ce site a trois objectifs majeurs. Tout d'abord, il vise à être un site d'information pour les élus et le grand public sur les actions de la MEPL et sur l'actualité européenne. Il a aussi vocation à être un portail thématique dédié aux élus. Enfin, il devient l'outil de gestion pour la diffusion des Brèves européennes, la lettre d'information de la MEPLF.
Ce site répond à plusieurs ambitions : celle d'informer au mieux sur la Maison européenne, son rôle et ses actions ; mais également celle de rendre accessibles aisément toutes les informations utiles aux collectivités locales concernant l'actualité européenne.
Il s'adresse à plusieurs types d'utilisateurs puisqu'il est destiné, d'une part au grand public et aux personnes intéressées par les questions européennes et d'autre part, plus spécifiquement, aux élus locaux et à leurs collaborateurs. Les « correspondants Europe » de la FMVM trouveront facilement dans ce site Internet les informations nécessaires à leur travail de suivi des actualités européennes. Ce site se veut donc à la fois outil d'information et outil de travail, et dispose pour cela de plusieurs entrées :
Ce site est doté d'une rubrique « actualités », toutes les informations récentes et nécessaires sur l'actualité européenne sont mises en ligne. Les « Brèves européennes », publication bimensuelle de la MEPLF, sont également

accessibles et offrent un décryptage de l'actualité. Enfin, tous les communiqués de presse et position de la Maison européenne sont téléchargeables.
Le site est surtout un outil de travail grâce à un « système d'entrées thématiques ». Ainsi, de de nombreux documents, notes et synthèses émanant des institutions européennes sont consultables en ligne. De plus, il s'agit d'un véritable portail dédié aux élus recensant d'autres sites européens spécialisés a été mis en place. Il permet une recherche rapide et exhaustive pour l'internaute sur des questions précises et ciblées. Ce site dispose au jour de son lancement de plusieurs centaines de notes et de documents de références, qui composent une vaste base d'archivage de deux années de travail de la Maison européenne. Cette documentation est aujourd'hui mise en grande partie à la disposition du grand public.
www.pouvoirs-locaux-francais.eu

EUROPE

Présidence française de l'UE - La Maison européenne des pouvoirs locaux affiche ses priorités

Hier, lors de la conférence de presse dans les locaux de la Commission européenne à l'occasion du lancement du site internet, Jacques Pélissard, Claudy Lebreton, Michel Destot, Bruno Bourg-Broc et Martin Malvy ont présenté le bilan annuel de la Maison européenne des pouvoirs locaux français. Ils ont rappelé leurs prises de position en matière notamment de transports urbains durables, de défense de la politique régionale ou des services d'intérêt général.

Le président Claudy Lebreton a rappelé les objectifs assignés à la Maison européenne des pouvoirs locaux français qui visent à assurer une présence forte des associations d'élus locaux français dans la capitale européenne, et il ensuite a établi un premier bilan des deux premières années d'existence de cet outil commun au service des collectivités territoriales françaises.

Les cinq présidents ont défendu, à moins d'un mois de la Présidence française, les trois grandes priorités des collectivités territoriales qu'ils souhaitent voir soutenues par l'Etat :

Tout d'abord, le président de l'AMGVF, Michel Destot s'est attaché à présenter la position des associations d'élus locaux français sur la question du « paquet énergie climat » et des transports.
Le président de la FMVM, Bruno Bourg-Broc a évoqué la sécurisation du cadre juridique des services d'intérêt général pour laquelle la MEPLF appelle de ses vœux une directive cadre afin de préserver des services publics locaux de qualité.

Le président de l'APVF, Martin Malvy, a défendu le maintien d'une politique de cohésion ambitieuse bénéficiant à l'ensemble des territoires.

Enfin, le président de l'AMF, Jacques Pélissard, a demandé la mise en œuvre d'une politique efficiente en matière d'environnement et de développement durable et en adéquation avec les priorités du Grenelle de l'environnement.

Les élus ont également souligné l'opportunité que constitue la Présidence française pour le développement de nos territoires afin que leurs intérêts soient mieux pris en compte à Bruxelles et que la voix des collectivités territoriales soit mieux entendue au moment du processus décisionnel européen. Ils ont rappelé ensemble leur attachement à être associés de près à cette Présidence française de l'Union européenne et leur volonté de travailler plus étroitement avec l'Etat.

SOCIAL

Fonction publique - Les « accords de Bercy » sur le dialogue social

La concertation sur la rénovation sur le dialogue social a débuté avec l'ouverture le 15 octobre 2007 d'une Conférence sur le dialogue social qui a donné lieu à de nombreux groupes de travail avec les organisations syndicales. Elle s'était conclue le 14 décembre par l'annonce d'une négociation. Les négociateurs avaient convenus de faire connaître leur position avant le 23 mai. La majorité des syndicats (CGT, CFDT, FSU, UNSA, Solidaires et CGC) a signé le relevé de conclusion relatif à la rénovation du dialogue social (le 2 juin).

Les CAP
Les commissions administratives paritaires (CAP) devraient connaître des évolutions. Tout d'abord, l'architecture des actuelles CAP et l'effectivité du suivi en leur sein des situations individuelles des personnels devra
« s'adapter à l'évolution tant de la structure des corps que des administrations et des niveaux de gestion », selon le texte de l'accord. Mais aussi, les conditions d'intervention des commissions seront redéfinies pour leur permettre d'avoir une meilleure vision de la gestion du corps ou de la catégorie dans son ensemble ainsi que de la carrière des agents. A cet effet, la plus grande transparence sur la politique de mobilité sera garantie aux commissions. Les décisions disciplinaires et les licenciements seront soumis préalablement à l'avis de la commission administrative. Enfin, chaque agent, titulaire et non titulaire, élira ses représentants tant dans les Commissions Administratives (Pour les « corps ») que dans les Comités Techniques (pour les « services). Il faut enfin noter que ces élections seront désormais organisées tous les 4 ans au même moment,

Dialogue social
Dans le relevé de conclusions relatif à la rénovation du dialogue social, on constate aussi des évolutions

conséquentes :
1- Des négociations triennales et annuelles se tiendront sur le pouvoir d'achat. La négociation sur la détermination de l'évolution des rémunérations devra s'inscrire dans un calendrier permettant de mieux prendre en compte les évolutions tant structurelles que conjoncturelles pouvant impacter les diverses composantes du pouvoir d'achat.
2 - Une nouvelle instance de dialogue aux trois fonctions publiques sera créée. Cette instance ne se substituera pas aux trois conseils supérieurs de la fonction publique qui ne conserveront qu'en partie leurs compétences actuelles. Cette nouvelle instance sera saisie pour avis, en lieu et place des trois conseils supérieurs de la fonction publique, des projets de loi visant à modifier la loi du 13 juillet 1983 ainsi que des textes communs aux trois versants de la fonction publique.
3 - La majorité aux voix devient le seul critère de validité d'un accord. La mise en œuvre du principe de l'accord majoritaire sera précédé d'une phase transitoire courant jusqu'en 2013 au plus tard et obéissant aux règles suivantes : un accord pourra n'être considéré comme valable que, d'une part, s'il est conclu avec au moins deux organisations syndicales représentant au moins 20 % des voix au niveau où l'accord est négocié et, d'autre part, s'il ne rencontre pas l'opposition d'organisations syndicales représentant une majorité des voix. En ce cas, l'administration s'oblige à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre d'un tel accord.
4 – Les règles de composition des conseils supérieurs de la fonction publique devront évoluer pour assurer une représentation plus complète des personnels, notamment en prenant davantage en compte les résultats des élections aux comités techniques. La composition du CSFPT devrait être ainsi modifiée par cette nouvelle règle. Une phase transitoire est prévue d'ici 2013, avec un bilan d'étape en 2010.
Ces nouvelles règles ont vocation à renforcer la représentativité des syndicats dans la fonction publique.

ECONOMIE

Financement des universités - Valérie Pécresse s'intéresse aux villes moyennes

Interrogée sur le financement de la rénovation de l'immobilier des universités, la ministre a expliqué, le 29 mai 2008 sur France 2, qu'elle « ne laisserait pas seules les universités des villes moyennes. Je garde dans mon budget les crédits normaux, qui vont permettre de continuer à investir dans les universités des villes moyennes (…). Les projets des villes moyennes vont gagner à cette opération (…). La réflexion stratégique que les villes moyennes ont menée, qui a été de très grande qualité, va permettre d'envisager les perspectives de leur immobilier dans les 10 – 20 prochaines années ».

ECONOMIE

Population - Prévisions de hausse jusqu'en 2050

D'après les dernières enquêtes prospectives menées par l'Insee, sur les évolutions de la population, il est envisagé que la France métropolitaine atteigne 70 millions d'habitants à l'horizon 2050.
Ces évaluations, liées à une révision des prévisions de l'Institut en matière de fécondité et d'immigration - l'Insee envisage une poursuite des tendances démographiques récentes, avec notamment une hypothèse de fécondité de 1,9 enfant par femme et un solde migratoire de 100 000 entrées nettes par an - différencient la France de la plupart des autres pays européens où une baisse de la population est attendue à des échéances beaucoup plus proches (dès 2015 en Allemagne…).

Ce mouvement se traduirait pour l'Institut par une augmentation du nombre des personnes âgées et très âgées, mais devrait aussi permettre le maintien d'une importante population de jeunes. La tendance au vieillissement de la population se confirmerait malgré tout assez nettement, avec un habitant sur trois ayant plus de 60 ans en 2050, contre un cinquième au début des années 2000. Il n\'y aurait en outre plus que 1,4 actif pour un inactif de plus de 60 ans, contre 2,2 en 2005 et plus de trois en 1970.

Des évolutions qui devront être prises en compte pour faire face aux problèmes liés à l'allongement de la durée de vie (retraite, dépendance, etc...) mais aussi dans le cadre des politiques d'aménagement et de développement du territoire.

ECONOMIE

Le CSFPT - Avis sur le Rapport Silicani

La dernière séance plénière du Conseil Supérieur de la Fonction Publique territoriale (CSFPT) s'est tenue le 21 mai. Elle a été essentiellement consacrée à l'examen du « Livre blanc sur l'avenir de la fonction publique », en présence de son rapporteur, Jean-Ludovic Silicani.
Ce Livre blanc est désormais « entre les mains des partenaires sociaux », les ministres Woerth et Santini devraient ouvrir dès le mois de juin une nouvelle concertation sur les propositions qu'ils auront retenues.
Selon le communiqué du CSFPT, toutes les organisations syndicales et le collège employeur se sont exprimés au cours de cette séance. L'extension du recours aux agents contractuels y compris de droit privé, le risque d'arbitraire pour les rémunérations, la remise en cause des régimes indemnitaire ont été particulièrement critiqués.
Les employeurs publics locaux ont, quant à eux, tenu à distinguer le management des collectivités locales de celui des administrations de l'Etat et à souligner que les critiques faites au statut ne s'appliquent pas dans la plupart des cas à la fonction publique territoriale
« dont le statut marche plutôt bien ».

Plusieurs intervenants ont toutefois souligné la qualité du document, même s'il répond plus à la crise de la fonction publique d'Etat. Mais, ils ont estimé que celui-cii recèle des propositions de nature à remettre en cause certains fondements du statut de la fonction publique en général.
Le président du CSFPT, Bernard Derosier, a pour sa part relevé les propositions qui tendent à mieux articuler les trois versants de la fonction publique et notamment le projet de nouvelle instance commune aux trois conseils supérieurs, qui a été repris par « l'accord de
bercy » sur le dialogue social.
Pour en savoir plus : *http://www.fonction-publique.gouv.fr/article1167.html*

ECONOMIE

Agenda

4 juin 2008
Paris
Conférence de presse et lancement officiel du site internet de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF) dans les locaux de la Représentation permanente de la Commission européenne en France.

5 juin 2008
Paris
Assemblée générale de la FMVM.

25 juin 2008
Paris
Roselyne Bachelot, ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, reçoit une délégation de la FMVM

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi